

## Formation Maintien et Actualisation des Compétences Acteur APS ASD (Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile)

### **Objectif de la formation :**

- Maintenir et Actualiser ses compétences en tant que Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile

**Durée :** 14 Heures en présentiel (dont 7h pour l'ALM)

**Secteur d'activité :** L'ensemble des aidants et soignants à domicile

**Nombre de Stagiaires :** Minimum de 4 à 10 stagiaires Maximum

**Pré - requis :** Être titulaire du certificat APS ASD datant de moins de 24 mois

**Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :** pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

**Coût de la formation :** Sur Devis

### **Compétence Développées :**

<b>Domaine de Compétence 1</b>	Être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans sa structure.
<b>Domaine de compétence 2</b>	Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure.
<b>Domaine de compétence 3</b>	Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
<b>Domaine de compétence 4</b>	Intervenir face à une situation d'accident du travail

### **Contenu :**

#### **Domaine de compétence 1 et 2 : PREVENTION**

Se situer en tant qu'APS dans la structure, observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure

- Observer et analyser une situation de travail,
- Proposer des améliorations de la situation de travail,
- Remonter l'information aux personnes concernées.

#### **Domaine de compétence 3 : PREVENTION**

Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

#### **Domaine de Compétence 4 : SECOURS**

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Réaliser une protection adaptée,
- Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans la structure,
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

## **Evaluation du participant :**

En vue de l'obtention du certificat, des épreuves certificatives sont proposées de façon à permettre une évaluation distincte des nouvelles compétences (Prévention/Secours).

- Sur la partie Prévention, la méthodologie d'analyse des situations de travail et l'évaluation certificative de la formation d'APS ASD sont équivalentes à celles de la formation d'acteur Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP).
- Sur la partie Secours, les compétences développées dans la formation d'APS ASD et l'épreuve certificative correspondante sont celles de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

## **Modalité de Certification :**

- Formateur Acteur APS-ASD ayant suivie la formation complémentaire ALM, formé et certifié par l'INRS.
- L'évaluation formative en continue et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS V8.1 05/2019 en vue de la délivrance du certificat Acteur APS-ASD valable 24 mois, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation et réussi les épreuves certificatives.
- *Avant la fin de cette période de validité, l'acteur APS ASD doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger à nouveau son certificat de 24 mois.*
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.